

2024 006

	Nombre de membres	
afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
15	14	14 (dont 4 pouvoirs)

Le vingt-deux mars deux mil vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Luc EVERAERE, Maire,

Présents : L. EVERAERE, P. LICOUR, D. DEWYNTER, K. NEFFE, C. BECK, A. DEBRUYNE, F. DEKEISTER, B. FOULON, A. IOOS, P. NOVELLE ;

Excusé(s) : L. BOUCKAERT, qui a donné pouvoir à P. NOVELLE, G. LANGLOIS, qui a donné pouvoir à C. BECK, V. POLLET qui a donné pouvoir à P. LICOUR, JC. PONSIN, qui a donné pouvoir à D. DEWYNTER.

Secrétaire de séance : A. DEBRUYNE

Date de la Convocation : 15/03/2024

Date d'Affichage : 15/03/2024

Objet de la Délibération : Adoption du compte de gestion du receveur – Exercice 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21 et L. 2343-1 et 2,

Vu le Code des communes et notamment les articles R. 241-1 à 4, R. 241-6 à 15, R. 241-16 à 33, Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le receveur en poste à Hazebrouck et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

A l'unanimité,

Adopte le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2023 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Luc EVERAERE



Le Maire,

Luc EVERAERE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture
le : 25/03/24...
et publication ou notification
du : 25/03/24...

Vu le secrétaire de séance,
Le 25/03/24.....